

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 8 octobre 2018

### **Les opérateurs de la FFTélécoms lancent le premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques.**

Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile, Orange et SFR, assureront l'accessibilité de leurs services de téléphonie de communication interpersonnelles aux personnes **sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques \***, à partir du **lundi 8 octobre 2018**.

Les opérateurs se sont engagés de longue date en faveur de l'accessibilité. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses initiatives dont la mise en œuvre d'une charte d'engagements volontaires pour l'accès des personnes handicapées aux communications électroniques (publiée en 2010).

[https://www.fftelecoms.org/etudes-et-publications/operateurs\\_engagement-accessibilite-handicap-5e-charte/](https://www.fftelecoms.org/etudes-et-publications/operateurs_engagement-accessibilite-handicap-5e-charte/)

Par ailleurs, les opérateurs ont participé aux différentes expérimentations mises en place par l'État du centre relais téléphonique de communications interpersonnelles.

La Loi pour une République Numérique rend obligatoire à compter du 8 octobre 2018, d'une part la mise en accessibilité du service client pour toutes les grandes entreprises et les services publics et d'autre part la mise en place par les opérateurs de communications électroniques d'une solution de téléphonie accessible.

Il s'agit d'une avancée historique, pour les **cinq millions de français** qui sont sourds ou malentendants et pour les 500 000 personnes ne pouvant téléphoner en toute autonomie (source rapport de Corinne Ehrel de 2014).

Les opérateurs ont sélectionné la start-up française RogerVoice en juillet dernier, en partenariat avec Ava Scribe, dans le cadre de la mise en place d'une solution de téléphonie accessible. Ils ont accompagné et encouragé le développement du projet pendant plusieurs mois, jusqu'à sa mise en service. Ce projet représente un investissement financier et humain important pour les opérateurs. Il démontre, une nouvelle fois, leur engagement pour l'accès au numérique pour tous.

#### **> Une application qui allie humain et innovation**

RogerVoice permet un service de traduction en Langue des Signes Française et en langue française parlée complétée via des interprètes et des codeurs diplômés. \*\*

Parallèlement, cette application permet de transcrire quasi-automatiquement la parole en texte, via un service principalement fondé sur un usage adapté des nouvelles technologies d'intelligence

artificielle. Cette transcription de la voix vers le texte peut s'effectuer de manière automatique, ou peut bénéficier de l'assistance d'un transcripteur professionnel.

## > Comment fonctionne le service proposé par les opérateurs ?

Les clients des opérateurs de la FFTélécoms, bénéficieront **d'un crédit d'une heure de communication par mois** via l'application RogerVoice, **téléchargeable gratuitement** sur mobiles et tablettes équipés d'une carte SIM 3G/4G.

Liens pour télécharger l'application mobile :

- <http://bit.ly/RogerVoiceAppStore> (iOS) ;
- <http://bit.ly/RogerVoicePlayStore> (Android).

Il suffit aux usagers de s'inscrire gratuitement pour bénéficier de l'offre. Le crédit d'une heure de communication se renouvelle chaque mois.

**Le service sera inauguré le 8 octobre à 11h, et est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.**

## > Et la suite ?

La Fédération Française des Télécoms et ses membres **feront un premier bilan dans quelques semaines et s'engagent à poursuivre leurs travaux de dialogue et d'échange de bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés.**

Les efforts de la société civile, des services publics et des grandes entreprises contribueront au succès collectif de l'inclusion numérique.

*\* Les personnes aphasiques communiquent par différents moyens, dont certains déjà présents dans l'application. Elles bénéficieront progressivement d'une évolution du service.*

*\*\* La visio-interprétation est assurée en temps réel, par des interprètes diplômés français/Langue des Signes française (LSF) et des visio-codeurs diplômés en langue française parlée complétée (LPC).*

**Contact presse : Fédération Française des Télécoms / [sbrun@fftelecoms.org](mailto:sbrun@fftelecoms.org) / 06 47 47 15 76**